

ESSAI DE FIXATION
D'UNE
CHRONOLOGIE DES ROIS MÉROVINGIENS
DE PARIS
AUX VI^E ET VII^E SIÈCLES

PAR
M. J. DEPOIN

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1905)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXVI

ESSAI DE FIXATION

D'UNE

CHRONOLOGIE DES ROIS MÉROVINGIENS

DE PARIS

AUX VI^e ET VII^e SIÈCLES.

Dans une communication faite au précédent Congrès, nous avons signalé l'intérêt spécial que présentent les anciens obituaires pour suppléer au silence ou aux contradictions des annalistes en ce qui touche la date précise à laquelle sont morts plusieurs rois francs de la première race.

Par le nécrologe de l'église de Limoges, nous avons appris que, le 22 novembre 595, se célébrèrent les obsèques de Childebert II; et celui de Saint-Lucien de Beauvais est venu confirmer la chronologie de *Levison*, en fixant au 13 février 721 la mort de Chilpéric II⁽¹⁾.

Nous venons aujourd'hui, d'après d'autres sources similaires, apporter une nouvelle contribution à la détermination de la chronologie exacte des règnes des Mérovingiens ayant gouverné à Paris aux VI^e et VII^e siècles.

Le royaume de Paris fut constitué par une des quatre divisions de l'empire de Clovis. Son premier souverain, Childebert I^{er}, fut inhumé le 23 décembre (558), d'après le martyrologe d'Usuard.

C'est à la mort de son frère et héritier Clotaire I^{er} que s'applique la mention des anciens nécrologes parisiens et soissonnais, fixant au 28 septembre l'obit d'un roi Clotaire⁽²⁾. Elle

(1) Ce mémoire a été publié dans la *Revue des études historiques* de juillet-août 1904, sous ce titre : *Questions mérovingiennes et carolingiennes*.

(2) VOIR DE LONGUERUE, *Annales*, t. III, p. 685; DUPLESSIS, *Annales de Paris*, p. 86; ECKHART, *Commentarius de rebus Franciæ orientalis*, t. I^{er}, p. 104.

ne saurait convenir à Clotaire II, comme l'avaient cru *Longuerue* et *Eckhart*, ni à Clotaire III; nous le verrons plus loin. Elle convient à Clotaire I^{er}, qui mourut, dit *Grégoire de Tours*, un an et un jour après l'horrible exécution de Chramne, brûlé vif avec sa femme et ses enfants dans une chaumière. Le récit de ce dernier événement laisse entendre qu'il se passa dans la belle saison ⁽¹⁾.

A cette attribution semble faire obstacle la tenue du concile de Mâcon, le 10 novembre 585, en la 24^e année du roi Gontran de Bourgogne ⁽²⁾. Mais il ne faut pas perdre de vue « qu'après les funérailles du roi Clotaire, Chilpéric s'empara de ses trésors et occupa Paris, siège du royaume de Childebert; toutefois, il ne lui fut pas loisible de le conserver longtemps : la coalition de ses frères l'en chassa, et c'est alors seulement que Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert procédèrent à une division légitime de la monarchie paternelle. »

Ces expressions de l'auteur de l'*Historia Francorum* donnent à entendre qu'il s'écoula un laps de temps appréciable entre les obsèques de Clotaire I^{er} et le partage du royaume. Il est évident que c'est seulement de cette dernière date que Gontran dut faire partir le début de son règne. Clotaire I^{er} étant mort le 28 septembre, il est fort naturel que le partage de ses États n'ait pu être fait qu'après le 10 novembre.

Charibert ayant succombé le 7 mai 567, sans laisser d'enfants mâles ⁽³⁾, ses frères décidèrent de maintenir la ville de Paris indivise entre eux. En 575 Sigebert viola cette convention, et peu de temps après, périt assassiné par les intrigues de Frédégonde. A partir de ce moment, nous allons utiliser une source nécrologique demeurée jusqu'ici tout à fait négligée, bien que son importance soit incontestable. Il s'agit de l'obituaire primitif de l'abbaye de Saint-Denis.

« Cette abbaye, écrit *Molinier* ⁽⁴⁾, a possédé un obituaire dès le 11^e siècle; l'examen du nécrologe publié par *Dom Félibien* suffit à le prouver, et on savait, d'autre part, que, dès 838, le grand monastère parisien était associé spirituellement avec Saint-Remi de Reims.

(1) GREG. TURON., l. IV, c. XIV (21); édit. OMONT, t. I^{er}, p. 118.

(2) LABBE, *Concilia*, t. V, p. 979; LE COINTE, *ad. an. 561*, n^o 6, t. I^{er}, p. 866.

(3) Cette date a été établie par *Adrien de Valois*; elle est relatée par le *P. Anselme*.

(4) *Obituaires de la province de Sens*, t. I^{er}, p. 306.

« *Ce recueil*, qui serait aussi intéressant pour l'histoire que l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés, *paraît avoir disparu*. Le même fait s'est reproduit pour un *Obituaire du XIII^e siècle*, que *Mabillon* cite dans ses *Annales Sancti Benedicti*.

« Au XIII^e siècle, un peu après 1261, on exécuta à Saint-Denis un nouveau recueil funèbre; mais on pourrait croire qu'une fatalité s'attachait à ces manuscrits. Publié en 1706 par *Dom Félibien* dans les preuves de son *Histoire de Saint-Denis*, connu des auteurs de la *Gallia*, ce troisième manuscrit a disparu à ce jour, et nous ne connaissons aucune copie intégrale permettant de rectifier l'édition bénédictine, assez défectueuse, semble-t-il. »

A défaut de ces trois précieuses reliques perdues, il subsiste un quatrième document, et *Molinier* ne l'a pas ignoré, car le manuscrit original existe à la Bibliothèque Nationale en deux volumes in-folio (n^{os} 8,599, 8,600 du fonds français), et une copie, en quatre volumes in-folio, est conservée à la Bibliothèque Mazarine (n^{os} 3,374 à 3,377). Ce volumineux recueil a pour auteur *Dom Racine*, religieux de Saint-Denis. *Molinier* lui consacre ces quelques lignes :

« Quant au dernier obituaire de Saint-Denis, rédigé en 1760 par *Dom Racine*, ce n'est qu'une *copie verbeuse* et *sans intérêt* pour nos recherches, l'auteur n'ayant jamais donné le texte exact de l'*Obituaire du XIII^e siècle*, qu'il cite, d'ailleurs, *constamment*. »

L'ouvrage de *Dom Racine*, rédigé en français, a le caractère d'une compilation et se compose d'une série de biographies. Ce mode de rédaction a dû provoquer, dès l'abord, le dédain de *Molinier*. L'auteur expose ainsi, dans sa préface, le but qu'il poursuit :

« Le nouveau *nécrologe de Saint-Denis en France*, que nous présentons au public, ne peut qu'en être bien reçu par la *multitude des faits* qu'il renferme, la mémoire des grands hommes qu'il retrace et des exemples de vertu qu'il renouvelle. Ce ne sont plus simplement des diptyques où l'on marque le jour de la mort des personnes en société, leurs relations avec une église particulière, la qualification de leur dignité, mais des *détails circonstanciés*. *Ce n'est plus un simple livre de vie*. . . . »

Dom Racine ne trompe point son lecteur en annonçant une *multitude de faits*; mais si ses biographies sont enrichies de nombreux détails puisés, soit dans les historiens, soit surtout dans le char-

trier du monastère, sa rédaction mérite-t-elle le reproche de *verbosité*? Une telle appréciation semble sévère, en présence d'une méthode qui, si elle repousse la sécheresse, n'exclut pas une certaine concision.

Mais ce qui doit attirer notre attention à plus juste droit que les critiques de style, c'est la constatation du fait évident que *Dom Racine* a eu simultanément sous les yeux en composant son recueil, sinon les originaux peut-être, du moins les copies des *trois nécrologues perdus* de Saint-Denis. On compte par centaines les mentions qui ne figurent pas dans l'obituaire du XIII^e siècle édité par Félibien, et dont *Racine* n'a pu avoir connaissance que par les recueils antérieurs. Ces recueils, l'obituaire du IX^e et celui du XII^e siècle, il les distingue dans ses citations par cette formule : « Nos plus anciens obituaires », et quand il s'agit du premier, il dit : « Notre plus ancien obituaire ».

Ce *Livre de vie* — il semble préférable de désigner ainsi le nécrologe primitif — renfermait les obits de la plupart des Mérovingiens de Paris, à compter de Chilpéric I^{er}, et ceux des bienfaiteurs de l'abbaye sous les deux premières races. Toutes, pour ainsi dire, ont disparu dans la refonte opérée sous Mathieu de Vendôme, comme ne présentant plus d'intérêt.

Nous ne croyons pas qu'il vienne à l'esprit de quelqu'un de soupçonner *Dom Racine* d'avoir inventé les dates nécrologiques qu'il dit extraire des « plus anciens obituaires » ou du « plus ancien nécrologe ». Mais la preuve de sa bonne foi se fera durant tout le cours de ce mémoire, par la parfaite coordination des dates qu'il fournit avec les données limitatives de la chronologie moderne. Ses identifications ne sont pas toutes exactes, mais ses erreurs mêmes sont une justification de sa probité : les dates funèbres qu'il a mal interprétées en les attribuant à tel prince auquel elles ne conviennent pas, présentent, si on les applique à un homonyme, une concordance parfaite avec les données fournies par la diplomatique sur l'avènement du successeur, car toutes les dates funèbres restées ignorées sont pourtant circonscrites dès maintenant entre deux points très voisins du calendrier.

La première erreur de *Dom Racine* est une confusion entre les deux Chilpéric. Nous avons établi que l'obit célébré à Saint-Lucien de Beauvais, *Ilibus februaryi, Silpericus rex*, est celui de Chilpéric II, tandis que le récit de *Grégoire de Tours* oblige à fixer le meurtre

de Chilpéric I^{er} après le 1^{er} septembre et avant le 1^{er} décembre. Or nous lisons dans *Dom Racine* ⁽¹⁾ : « *Le cinquième jour de novembre 721*, mourut à Attigny, dans la cinquième année de son règne, Chilpéric II, roi de France. . . . » Trois diplômes en faveur du monastère, dont les dates et les motifs sont énoncés, ont persuadé sans doute à *Dom Racine* que la mention de l'ancien *Livre de vie* ne pouvait s'appliquer qu'au dernier des Chilpéric. L'auteur du *Nécrologe de Saint-Denis* ne pouvait soupçonner les arguments ⁽²⁾ à l'aide desquels *Levison* a circonscrit la fin du règne de Chilpéric II entre les dates du 31 janvier et du 7 mai 721 ; il ignorait la mention du nécrologe de Saint-Lucien, rapportant le décès de ce prince au 13 février. Ce point établi, la date relatée par *Dom Racine* ne reste applicable qu'à Chilpéric I^{er}, et elle s'accorde pleinement avec le récit de *Grégoire de Tours* ⁽³⁾.

Quelques semaines s'écoulèrent entre l'assassinat de Chilpéric et la proclamation de Clotaire II, postérieure à l'arrivée de Gontran à Paris ⁽⁴⁾. Elle eut lieu un jour solennel, où le peuple était rassemblé, puisque les grands recueillirent leurs serments au nom des rois Gontran et Clotaire. On dut choisir, comme pour l'intronisation de Childebert II, la solennité de Noël. Clotaire II avait entamé la quarante-cinquième année de son règne quand il mourut, ce qui écarte, en ce qui le concerne, l'hypothèse de *Longuerue* et d'*Eckhart* erronée, comme nous l'avons vu. *Dom Racine* n'est point tombé dans cette confusion, guidé par l'ancien nécrologe de Saint-Denis : « *Le quatrième jour de janvier* (629, il écrit à tort 628), mourut dans quelqueune de ses maisons, près de Paris ⁽⁵⁾, Clotaire II, roi de France, en la quarante-cinquième année de son âge et de son règne. . . ⁽⁶⁾. Nous conservons deux de ces chartes en original, écrites sur du papier d'Égypte, dont on se servait assez communément en France sous les rois de la première race. »

La célébrité et les largesses du roi Dagobert lui ont valu le maintien de son obit dans les recueils funèbres, et la date du 19 jan-

(1) Ms. fr. 8,600, p. 33 ; copie de la Mazarine, t. IV (2,577).

(2) *Neues Archiv*, t. XXVII, 356 et suiv., n° 3.

(3) GREG. TURON., *Historia Francorum*, lib. VI, c. XLXIII (46).

(4) GREG. TURON., *Hist.*, l. VII, c. VII.

(5) Ce détail est tiré sans doute du *Livre de vie*.

(6) Indication exacte. Clotaire II était âgé de quatre mois au moment de sa proclamation comme roi. — DOM RACINE, ms. fr. 8,599, p. 12 ; copie de la Mazarine, t. I^{er}, p. 35.

vièr 639, donnée par les *Gesta Dagoberti*, comme celle de son trépas, est confirmée par tous les obituaires parisiens et dionysiens, aussi bien que par ceux d'églises lointaines, comme Saint-Maximin de Trèves⁽¹⁾.

Mais c'est à *Dom Racine* seul que nous devons la date de la mort de Clovis II. *Krusch*, après avoir établi que Dagobert a cessé de vivre au début de 639 (638 ancien style), a montré que Clovis II prolongea son règne jusqu'aux derniers mois de 657⁽²⁾. Voici ce que *Racine* dit de lui :

« *Le trente et un octobre 656* (corrigez 657), mourut âgé de 29 ans, après en avoir régné dix-neuf, Clovis II, fils de Dagobert et de la reine Nanthilde. . . S'il donna l'ordre d'ôter l'argent dont il avait fait couvrir le tombeau de saint Denys, ce fut pour en assister les pauvres, qu'une extrême disette avait beaucoup multipliés cette année-là, quatorzième de son règne. Quelque temps après, ce glorieux prince procura à notre monastère l'affranchissement de la juridiction de l'église de Paris. . . ce fut à Clichy. . . le 22 juin 653. . . Le corps de Clovis II fut enterré dans notre église avec de grands honneurs, et la marque de sa sépulture est du côté du midi, contre la grande grille du chœur, élevée de 4 à 5 pieds, avec sa représentation en pierre à la tête de laquelle on lit ces mots : *Ludovicus filius Dagoberti*⁽³⁾. »

A Clovis II succéda, à Paris, son fils Clotaire III. La première proclamation de Thièrri III, qu'il a toujours regardée comme le point de départ de son règne, se place — *Krusch* l'a démontré — entre le 11 mars et le 13 mai 673, et cette période flottante, admise par l'abbé *Vacandard*⁽⁴⁾, a été resserrée par *Levison*, du 11 mars au 15 avril. Ici encore, la date fournie par *Dom Racine* concorde rigoureusement avec les données de la diplomatique⁽⁵⁾ :

« *Le 10^e jour de mars 670* (corrigez 673), mourut, âgé de dix-sept ans, sans laisser de postérité, Clotaire III, roi de France et de Bourgogne, l'aîné des fils de Clovis II et de la reine sainte Bathilde. Il succéda à son père et, comme il était en bas-âge, la régence

(1) HONTHEIM, *Prodromus historiae Trevirensis*, t. II, p. 966.

(2) Cette date est à substituer à celle de 656, indiquée par *Mabillon* (*Krusch*, *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, 1882, t. XXII, p. 449-490).

(3) Ms. fr. 8,600, p. 320; copie de la Mazarine, t. IV, p. 2559.

(4) *Revue des questions historiques*, 1^{er} avril 1896.

(5) Ms. fr. 8,599, p. 206; copie de la Mazarine, t. II, p. 595.

tomba aux mains de la reine sa mère, qui se vit aidée dans ces fonctions par Erchinoald, maire du Palais. Mais Ebroïn lui ayant succédé, obligea la vertueuse princesse à se retirer dans l'abbaye de Chelles, et profitant du jeune âge du roi, il se rendit redoutable aux Français et aux étrangers par ses cruautés et ses injustices. . . . »

Nous ignorons la source où *Dom Racine* aurait pu, en dehors du *Livre de vie*, puiser non seulement la date de la mort de Clotaire III, mais encore celle de sa naissance. Ce qui viendrait à l'appui de son assertion, c'est que la reine Bathilde abandonna la régence à la suite du meurtre de Sigebrend, évêque de Paris. Dom Toussaint Duplessis a montré que la courte prélatrice de Sigebrend s'intercale entre le 6 septembre de la septième année de Clotaire III et le 26 juin de sa dixième année, dates où l'on rencontre son prédécesseur Chrodebert et, respectivement, son successeur Importunus⁽¹⁾. Vers la neuvième ou le début de la dixième année de son règne, Clotaire III n'était pas encore majeur; il ne pouvait donc avoir plus de quatre ans à la mort de son père, puisque la majorité des rois se prend à quatorze ans. Son règne, auquel les catalogues attribuent quinze ans et cinq mois⁽²⁾, eut, d'après les indications combinées du *Livre de vie*, exactement une durée de quinze ans quatre mois onze jours.

L'assassinat de Childéric II dans la forêt de Lyons et le transport du corps de ce prince à Rouen suffisent à expliquer l'absence de toute mention nécrologique le concernant dans les recueils funèbres de Saint-Denis. *Krusch* a circonscrit la date de sa mort entre le 10 septembre et le 14 décembre 675.

En revanche, *Dom Racine* nous fournit encore le moyen de fixer, en accord parfait avec *Levison*, l'avènement de Clovis III. Le chronologiste allemand avait circonscrit la période où Thierry III fut remplacé par son fils aîné, entre les dates extrêmes du 2 septembre et du 2 décembre 690. Nous lisons dans *Dom Racine*⁽³⁾ :

« Le 4^e jour de septembre 691 (corrigez 690), mourut, âgé d'environ 39 ans, Thierry III, roi de France et bienfaiteur de ce monastère. . . . »

Dans sa chronologie, *Dom Racine* plaçait la naissance de Clo-

(1) *Annales de Paris*, p. 164.

(2) *Revue des questions historiques*, 1^{er} avril 1896.

(3) Ms. fr. 8,600, p. 212; ms. de la Mazarine, t. IV, p. 2276.

taire III en 652-653, puisque ce prince aurait eu *dix-sept ans* à sa mort, *en 670*. En donnant trente-huit à trente-neuf ans à Thierry III à sa mort, *en 691*, il serait né vers 653. C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter les renseignements fournis par *Racine* d'après une source ignorée de nous, sur l'âge de ces deux frères. Ce calcul *relatif* cadre avec les données de l'histoire; en lui donnant un caractère *absolu*, ces données seraient faussées, car Thierry deviendrait l'aîné de Clotaire, auquel pourtant il succéda.

Levison avait fixé comme limite extrême à l'avènement de Childebart III, dans l'un des sens, le 2 mars 695. Une fois de plus, *Dom Racine* confirme ses calculs⁽¹⁾ :

« *Le 2 mars 695*, mourut, *âgé seulement de 14 ans*, Clovis III, roi de France, fils et successeur de Thierry III et aussi dépourvu que son père de puissance et d'autorité pour régner »

Des derniers Mérovingiens, en écartant Chilpéric II, pour lequel *Dom Racine* a commis une confusion, les recueils funèbres de Saint-Denis n'avaient conservé la mémoire que de trois seulement : Childebart III, Dagobert III et Thierry IV. Pour Childebart III, le *Livre de vie* est d'accord avec les divers annalistes :

« *Le 14^e jour d'avril 711*, mourut et fut enterré à Choisy-sur-Aisne, dans l'église de Saint-Étienne, Childebart III, surnommé le Juste⁽²⁾ ».

Pour Dagobert III, il indique la date du 24 juin :

« *Le 24^e jour de juin 715*, mourut Dagobert III dit le Jeune, roi de France et bienfaiteur de ce monastère⁽³⁾ ».

Cette date est admise par l'*Art de vérifier les dates*, et nous lui avons opposé une charte de Hugues, fils du duc Dreux, datée du 25 juin, en la cinquième année de Dagobert, — donc du 25 juin 715. Mais cet argument, admis par *Levison*, n'est pas absolu : il est permis de croire que la nouvelle de la mort de Dagobert III n'était pas parvenue, dans l'*espace maximum de 24 heures*, au rédacteur de la charte. L'exactitude parfaite des autres indications fournies par *Dom Racine* nous engage à modifier en ce sens nos premières conclusions.

La mention relative à Thierry IV n'est pas moins conforme aux conclusions de l'érudition allemande et française. *Levison* a prouvé

⁽¹⁾ Ms. fr. 8,599, p. 193; copie de la Mazarine, t. II, p. 559.

⁽²⁾ Ms. fr. 8,599, p. 289; copie de la Mazarine, t. II, p. 944.

⁽³⁾ Ms. fr. 8,599, p. 425; copie de la Mazarine, t. III, p. 1504.

que Thierrî IV finit son règne entre le 31 janvier et le 18 juin 737. Or nous lisons dans le *Nécrologe de Saint-Denis* :

« Le 15^e jour d'avril 737, mourut dans la plus belle fleur de la jeunesse, et après avoir porté le titre de roi pendant dix-sept ans, Thierrî IV, surnommé de Chelles, à cause du monastère où il avait été élevé. Fils de Dagobert III, il monta sur le trône en 721. (1). »

Le *Nécrologe de Saint-Denis* contient encore l'obit d'un jeune prince et de plusieurs reines.

Le jeune prince est Dagobert, fils de Chilpéric I^{er} et de Frédégonde, né en 578; baptisé précipitamment en 580, alors qu'il était atteint du mal qui venait d'emporter Clodebert, son frère aîné, cet enfant mourut sur le tombeau de saint Médard, à Soissons, où on l'avait transporté dans l'espoir de le voir guérir; il fut inhumé dans la basilique de Saint-Crépin. Fortunat, évêque de Poitiers, lui consacra une épitaphe en douze vers acrostiches. Le *Livre de vie* fixe sa mort au 12 février (2).

Parmi les reines, la seule mention qui apporte une précision nouvelle est celle qui concerne la reine Clotilde II, dite aussi Dode, femme de Thierrî III (3) :

« Le 3^e juin, vers 690, mourut Chrodochilde ou Clotilde, reine de France, épouse de Thierrî. . . Elle aima toujours ce monastère, et ce fut à sa prière que le roi son mari nous fit présent de la terre de Lagny. Son tombeau, avec celui du roi son époux, se trouve dans l'abbaye de Saint-Vast d'Arras. »

La date « vers 690 » est à rectifier, d'après l'épitaphe des deux époux, que Duchesne a éditée, mais avec une faute évidente :

Rex Theodoricus ditans, ut verus amicus,
Nos ope multimoda, jacet hic cum conjuge Doda.
In decies nono cum quinquagies duodeno,
Anno defunctum sciet hunc, qui quatuor addet (4).

Ce calcul serait absolument faux pour Thierrî III, que jamais chroniqueur quelconque ne s'est avisé de faire mourir en 694, alors qu'il a fini ses jours le 4 septembre 690.

(1) Ms. fr. 8,599, p. 293; copie de la Mazarine, t. II, p. 956.

(2) Ms. fr. 8,599, p. 140; copie de la Mazarine, t. I^{er}, p. 417.

(3) Ms. fr. 8,599, p. 384; copie de la Mazarine, t. III, p. 1390.

(4) *Scriptores historiæ Francorum*, t. I^{er}, p. 687.

En outre, *defunctum . . . hunc* constituerait un solécisme que rien ne pourrait excuser. En corrigeant : *defunctam . . . hanc*, on rend la phrase correcte, et la date ne présente aucune difficulté si on l'applique à Clotilde II, qui serait morte le 3 juin 694.

Telles sont les contributions abondantes et, ce nous semble, instructives que fournit le manuscrit de *Dom Racine* à la chronologie des Mérovingiens de Paris. Ce ne sont pas les seules qu'il puisse apporter à l'histoire sur d'autres points d'un sérieux intérêt, et il nous a paru qu'il n'était pas inutile de lui rendre une tardive justice.